

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 9 Mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 du mois d'avril, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle Polyvalente derrière la Mairie, le Vendredi 9 Mai 2014 à 17h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr de BEAUSSE, Mme SALLÉ, Mr PEAUD, Mme RAUD, Mr PICANT, Mme ROUSSEAU, Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD, Mr PUAUD, Mme de LA TOUR.

ABSENTS : Mme BOUSSEAU, Mme PAJOU, Mme RAGOT, Mr MATHONNEAU.

Procuration : Mme PAJOU Françoise a donné procuration à Mme TRIGATTI Danielle.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Mission de sécurité des personnes sur les chantiers pour les travaux de la salle municipale et du clocher. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise l'ajout du point supplémentaire.

2014-05-01-DELIBERATION AUTORISANT L'EMPLOI D'UNE PERSONNE SUPPLEMENTAIRE AU SERVICE TECHNIQUE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques doivent faire face à un accroissement d'activité notamment dans l'entretien des espaces verts et l'entretien de la voirie. Elle propose pour répondre à ces besoins, la création d' 1 emploi pour une durée de 6 mois pour 105 heures par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer 1 emploi temporaire: Afin de faire face à un surcroît de travail dans les espaces verts et la voirie **article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier) de la loi du 26 janvier 1984,**

- Durée du contrat : **6 mois**
- Nature des fonctions : Renfort polyvalent au service technique
- Niveau de recrutement : Adjoint technique de 2^{ème} classe
- Niveau de rémunération : 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2ème classe, Indice Brut 330, Indice majoré 316.

- D'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé sont inscrits au budget, chapitre 012.

2014-05-02A-Mission sécurité –santé pour les travaux de la Salle Municipale.

Le projet de la salle municipale nécessite l'intervention d'un cabinet pour la mission de coordination sécurité santé lors des travaux. Une demande de devis a été faite auprès de la SOCOTEC déjà en charge des contrôles techniques sur ce dossier.

Le coût HT du forfait mission de contrôle pour les travaux de la salle s'élève à 1 125.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention pour un montant de 1 125 € HT et tous autres documents.

2014-05-02B-Mission sécurité –santé pour les travaux du Clocher.

Le projet de la réfection du clocher nécessite l'intervention d'un cabinet pour la mission de coordination sécurité santé lors des travaux. Une demande de devis a été faite auprès de la SOCOTEC déjà en charge des contrôles techniques sur ce dossier.

Le coût HT du forfait mission de contrôle pour les travaux du clocher s'élève à 1 500.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention pour un montant de 1 500 € HT et tous autres documents.

2014-05-03 – Questions diverses.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu deux entreprises pour la fourniture du Feu d'artifice 2014. Mr Henri CHUPEAU et Mme Patricia SALLÉ étaient également présents. Ils proposent de se fournir auprès de l'entreprise Fillon (fournisseur habituel) pour 2014. Mais l'entreprise Milles Feux a une proposition intéressante à prix équivalent. Il est donc proposé aux Conseillers d'aller voir leurs feux d'artifices dans le courant de l'année. La liste des collectivités qu'ils fournissent dans le même budget que la commune leur sera demandée.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mme Dany COTTREAU. Celle-ci interpelle le Conseil Municipal sur l'état de détérioration du plancher de l'Eglise St Jean et notamment à proximité de l'orgue. Madame le Maire confie ce dossier à la Commission des bâtiments.

Madame le Maire souhaite revoir avec le Conseil Municipal le prix de location de la salle polyvalente.

En effet, la salle polyvalente est mise à disposition des familles endeuillées domiciliées à La Caillère Saint Hilaire ou dont le défunt a été inhumé dans le cimetière de La Caillère pour les réunions de famille. Madame le Maire propose de continuer une mise à disposition gratuite de cette salle. Elle explique que le funérarium de la Caillère Saint Hilaire, se charge parfois de l'organisation de ces cérémonies pour des familles complètement extérieures à la commune et elle demande au Conseil Municipal quel tarif appliquer dans ce cas précis ? Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe à 30 € le tarif de location de la salle polyvalente pour les cérémonies funèbres des familles hors commune.

D'autre part, Mme le Maire explique que la salle polyvalente lui a également été demandée par le restaurant l'assiette Gourmande pour une famille qui souhaite danser après leur repas. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe à 50 € le tarif de location de la salle polyvalente pour les locations journalières.

Madame le Maire demande aux conseillers de s'inscrire pour les permanences du bureau de vote dans le cadre des élections Européennes.

Madame le Maire rappelle que des formations sont à disposition des élus par l'association des maires de Vendée. Celles-ci restent néanmoins relativement coûteuses. Il est indispensable de se faire inscrire par le secrétariat de la Mairie. Mme le Maire explique que traditionnellement les conseillers municipaux ont le droit de s'inscrire à une formation par an, plusieurs pour la municipalité selon les besoins. Mme le Maire explique que les frais de transport n'ont jamais été pris en charge par la commune précédemment. Elle rappelle que la formation comprend les frais de repas. Elle demande aux Conseillers de s'inscrire à des formations en lien avec les domaines d'implication qu'ils ont choisis. Le Conseil Municipal prend acte des conditions d'inscription aux formations élus.

Mr Yves PICANT informe le Conseil Municipal que le camion Ford est toujours en réparation. Un point sera fait avec Christophe COTTEREAU mardi prochain. La location d'un camion est d'environ 50 € la demi-journée. Ce prix semble trop élevé au Conseil Municipal pour valider une location. Une solution rapide devra être trouvée, puisque l'immobilisation du véhicule commence à devenir très pesante dans l'organisation du service technique. Madame le Maire intervient et confirme que cela le sera d'autant plus avec trois personnes au service technique.

Mr Yves PICANT informe le Conseil Municipal que l'esthéticienne l'a contacté pour lui montrer une infiltration d'eau venant du parking attenant.

Mr Yves PICANT propose une commission bâtiment le Mardi 20 Mai 2014 à 9h.

Mr Robert TURCAUD propose que la commission subvention soit reconduite sous ce mandat. Madame le Maire confirme que cette commission sera constituée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 17h50.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.